

PROCES-VERBAL

Séance du 5 MAI 2026 à 20h30

Nom	Prénom	Qualité
RIVIERE	Jean-Paul	Président de la séance
PATIN SAUNIER BELIN CHAPUIS BELIN	Didier Noémie Emmanuel Elodie Sylvette	Conseillers municipaux présents
ROGER	Bernadette	Excusés
BELIN FFFabien	Emmanuel	Secrétaire de séance

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 7

Nombre de conseillers pour quorum : 4

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 6

Le quorum est donc atteint.

Etaients inscrits à l'ordre du jour de la séance :

- Approbation du Procès-verbal du 26/03/2026 et 17/04/2026
- Nomination des membres de la CCID
- Désignation de la commission de contrôle
- Délégués et référents
- Convention frelons asiatiques
- Prêt achat parcelle de bois
- Repas de la commune
- Délégations au maire
- Arrêté d'opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police administrative spéciale
- Questions diverses

Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées :

Délibération n°23-2026

Rapport présenté par RIVIERE J.P.

Contenu du rapport : MEMBRES DE LA CCID

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales	
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.						
1	M.	GRAPPEY	FABIEN	22/11/1976	1 RUE HAUTE, 70230 ORMENANS	TF
2	MME	GRAPPEY	CATHERINE	07/07/1971	1 RUE HAUTE, 70230 ORMENANS	TF
3	MME	BELIN	SYLVETTE	27/09/1964	1 RUE DE MONTBOZON, 70230 ORMENANS	TF
4	M.	BELIN	EMMANUEL	27/02/1973	1 RUE DE MONTBOZON, 70230 ORMENANS	TF
5	MME	SAUNIER	NOEMIE	25/02/1989	20 RUE DE MONTBOZON, 70230 ORMENANS	TF
6	M.	VINCELOT	GUILLAUME	20/06/1986	20 RUE DE MONTBOZON, 70230 ORMENANS	TF
7	M.	PATIN	DIDIER	16/09/1970	8 RUE HAUTE, 70230 ORMENANS	TF
8	MME	PATIN	STEPHANIE	10/02/0984	8 RUE HAUTE, 70230 ORMENANS	TF
9	M.	VARIN	LOIC	21/02/1985	1 RUE DE LA FONTAIRE, 70230 ORMENANS	TF
10	M.	BAS	PATRICK	05/07/1963	3 RUE HAUTE, 70230 ORMENANS	TF
11	MME	ROGER	BERNADETTE	08/01/1949	13 RUE DE MONTBOZON, 70230 ORMENANS	TF
12	M.	PAQUIS	LOIC	27/07/1984	18 RUE DE MONTBOZON, 70230 ORMENANS	TF
13	M.	FERRAND	SERGE	13/06/1962	17 RUE DE MONTBOZON, 70230 ORMENANS	TF
14	M.	BEAUPRE	YVES	21/05/1956	2 RUE DE LOULANS, 70230 ORMENANS	TF
15	M.	LOYENET	GILLES	20/01/1959	3 RUE DE LOULANS, 70230 ORMENANS	TF
16	MME	GUYOT	FRANCOISE	03/06/1950	2 RUE DE VILLERS PATER, 70230 ORMENANS	TF
17	MME	VITEK	AURELIE	11/12/1986	14 RUE DE MONTBOZON, 70230 ORMENANS	TF
18	M.	LECOQ	KEVIN	24/06/1991	10 RUE DE LOULANS, 70230 ORMENANS	TF
19	M.	BARRET	ARNAUD	19/03/1988	5 RUE DE LOULANS, 70230 ORMENANS	TF M.
20	M.	DOYEN	MAURICE	17/03/1937	1 RUE DE VILLERS PATER, 70230 ORMENANS	TF
21	MME	GREUILLET	SANDRINE	01/01/1976	15 RUE DE MONTBOZON, 70230 ORMENANS	TF
22	M.	RIVIERE	JULES	14/07/2001	12 RUE DE MONTBOZON, 70230 ORMENANS	TF
23	MME	CLERGET	CELINE	23/07/1985	10 RUE DE MONTBOON, 70230 ORMENANS	TF
24	M.	BLEUCHOT	PAUL	18/01/1988	6 RUE DE MONTBOZON, 70230 ORMENANS	TF

Mode de scrutin : ordinaire

Rapport adopté : à l'unanimité : 6 pour : contre :

Délibération n°24-2026

Rapport présenté par RIVIERE J.P.

Contenu du rapport : Le conseil municipal décide de désigner les délégués et référents de la commune comme suit :

CCPMC : RIVIERE JEAN-PAUL TITULAIRE
BELIN EMMANUEL SUPPLEANT

SIED : BELIN EMMANUEL TITULAIRE
RIVIERE JEAN-PAUL SUPPLEANT

SYNDICAT INCENDIE : PATIN DIDIER TITULAIRE
SAUNIER NOEMIE TITULAIRE
RIVIERE JEAN-PAUL SUPPLEANT

SYNDICAT DE GUISEUIL : RIVIERE JEAN-PAUL TITULAIRE
BELIN EMMANUEL TITULAIRE

CONSEIL D'ECOLE : CHAPUIS ELODIE
PATIN DIDIER

REFERENT DEFENSE : PATIN DIDIER
REFERENT AMBROISIE : BELIN EMMANUEL

Mode de scrutin : ordinaire

Rapport adopté : à l'unanimité : 6 pour : contre :

Délibération n°25-2026

Rapport présenté par RIVIERE J.P.

Contenu du rapport : ADHESION A LA CONVENTION AGF

Le conseil municipal décide d'adhérer à la convention destruction nids de frelon asiatiques de l'entreprise AGF.

Mode de scrutin : ordinaire

Rapport adopté : à l'unanimité : 6 pour : contre :

Délibération n°26-2026

Rapport présenté par RIVIERE J.P.

Contenu du rapport : PRÊT PARCELLE BOISEE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer l'objet : achat d'une parcelle de bois n°A228, il est opportun de recourir à un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir DELIBERE,

DECIDE de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 190 000 €
- Durée : 300 mois
- Taux fixe : 4.10 %
- Frais et commissions : 285 €

Le Conseil Municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

Mode de scrutin : ordinaire

Rapport adopté : à l'unanimité : 6 pour : contre :

Teneur des discussions au cours de la séance

1. Le Conseil Municipal approuve le Procès-verbal du 26/03/2026 et du 17/04/2026
2. La commission de contrôle des listes électorales a été nommée pour une durée de 6 ans comme suit : GRAPPEY Fabien, FERRAND Claudine, PAQUIS Claudine sont titulaires et VINCELOT Guillaume, CLERGET Céline, PAQUIS Loïc sont suppléants.
3. L'arrêté de délégations au maire sera établi selon l'article 2122-22.
4. Un arrêté d'opposition au transfert de police spéciale sera établi afin de se substituer à la Présidente de la CCPMC pour exercer le pouvoir de police sur l'assainissement non-collectif, la collecte des déchets ménagers, ...

Jean-Paul RIVIERE, Maire

BELIN Emmanuel, secrétaire de séance